

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date d'émission : 23/05/2023
		Mise à jour : Non applicable
TPE 88A		Version : 0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1 Identification du produit

Nom du produit : Polyester Thermoplastique

Nom commercial : Filament TPE 88A Francofil

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Fabrication de pièces plastiques en impression 3D FDM

1.2.2 Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement pour les usages recommandés, ne pas utiliser pour les applications médicales et contact alimentaire.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

FRANCOFIL

87 route Guy de Maupassant

76110 MANNEVILLE-LA-GOUPIL

contact@francofil.fr

www.francofil.fr

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence européen : 112

Centre antipoison Paris : 01 40 05 48 48

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et selon la directive 67/548/CEE.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune
Mentions de danger : Aucune
Conseils de prudence : Non applicable

2.3 Autres dangers

Conformément à l'Annexe XIII, la substance ne répond pas aux critères PBT ou vPvB.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nom	Concentration %	Classification
Butylène / Poly(alkylene ether)phthalate	85-95	Voir la section 2
Calcium carbonate	<15%	
Mélange	<1%	

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

4.1.1 Général

Attention à l'autoprotection du secouriste.

Bien ventiler.

4.1.2 Inhalation

Bien ventiler.

Placer la victime à l'air frais

Ventiler artificiellement la victime si elle ne respire pas.

Administre de l'oxygène si la respiration est difficile.

Consulter un médecin.

4.1.3 Contact avec la peau

En cas de contact avec le polymère fondu, refroidir rapidement la peau avec de l'eau froide.

Ne pas décoller le polymère de la peau.

Consulter un médecin pour retirer le matériau adhérent et pour le traitement des brûlures.

4.1.4 Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux.

En cas de contact avec une substance fondue, rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin immédiatement.

4.1.5 Ingestion

Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical.

Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avertir le personnel médical en cas de contamination et faire en sorte qu'il prenne les mesures de protection appropriées.

En cas de brûlure due à un contact avec un matériau, refroidir aussi vite que possible avec de l'eau puis consulter un médecin pour le traitement des brûlures.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

Eau, dioxyde de carbone et sable.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés

Eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, il se forme du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

Pas de risque d'explosion.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie important : Utiliser un dispositif autonome étanche.

Éviter toute inhalation de substances ou la combustion de sous-produits.

Employer les mesures d'extinction appropriées pour encercler l'incendie.

Porter l'équipement de protection approprié.

Utiliser les procédures de lutte contre les incendies adaptées à la zone environnante.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection approprié.

Procédures d'urgence : Non applicable

Le cas échéant, avertir les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations en vigueur.

6.1.2 Pour les secouristes

Colmater la fuite si cela peut être fait sans risque.

Isoler la zone exposée

Garder le personnel non autorisé éloigné.

Utiliser un équipement de protection certifié.

Ventiler la zone de fuite.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols et les espaces réduits.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour le confinement

Ne pas toucher ou ne pas marcher sur la substance déversée.

Voir également les sections 8 et 13 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec le matériau fondu.

Utiliser la ventilation générale par dilution et /ou la ventilation locale par aspiration pour contrôler l'exposition aux composants de l'air.

7.2 Conditions pour un stockage sans danger, y compris toute incompatibilité

Conserver dans un endroit frais (<30°C) et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, des UV, des produits chimiques, de l'humidité et des aliments.

Période maximum de stockage : 2 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Voir la section 1 pour obtenir des informations sur la partie 1.2 intitulées Utilisations identifiées pertinentes.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle

Règlement de l'UE : non disponible

Règlement de l'ACGIH : non disponible

Indice biologique d'exposition : non disponible

Règlement de l'OSHA : carbonate de calcium : TWA 15 mg/m³ (totale) TWA 5mg/m³ (resp)

Règlement du NIOSH : carbonate de calcium : TWA 10mg/m³ (totale) TWA 5mg/m³ (resp)

8.2 Contrôles d'exposition

8.2.1 Mesures techniques appropriées

Un système d'aspiration local et/ou général est recommandé pour maintenir l'exposition des employés en dessous des limites d'exposition. La ventilation par aspiration localisée est généralement préférée en raison du contrôle possible des émissions de contaminants à leurs sources, ce qui empêche la dispersion de ceux-ci sur le lieu de travail dans son ensemble. L'utilisation d'une ventilation par aspiration localisée est recommandée pour contrôler les émissions à proximité de la source.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Ne pas respirer les poussières.

8.2.2 Équipement de protection individuelle

Protection des mains

Porter des gants de protection contre la chaleur lors de la manipulation de la substance fondue.

Protection des yeux

Utiliser une protection oculaire de sécurité en cas de risque d'exposition.

Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec protections latérales pendant le travail avec la matière fondue.

Une douche d'urgence et des douches oculaires doivent être installées à proximité du lieu de travail.

Protection respiratoire

Pas exigée dans des conditions d'utilisation normales.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome en cas d'exposition à des poussières et/ou fumées inhalables.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection adaptés, confortables et propres.

En cas de danger croissant, porter des vêtements en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Dangers thermiques

Les travailleurs doivent être protégés contre la possibilité de contact avec le matériau fondu pendant la fabrication.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Densité	1,17
Température de fusion phase souple	3°C
Température de fusion phase rigide	180°C
MFR (220°C/2,16 kg)	27 g/10min
Masse linéique	2,814 g/m (1,75mm)
	7,464 g/m (2,85mm)

9.2 Autres informations

Non disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Certains de ces matériaux peuvent brûler, mais aucun d'entre eux ne s'enflamme facilement.

10.2 Stabilité chimique

Stable aux températures et aux pressions normales.

10.3 Réactions dangereuses possibles

Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

Certains liquides peuvent produire des vapeurs pouvant causer des étourdissements ou une suffocation.

L'inhalation de substances peut être dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Éviter tout contact avec des substances et des conditions incompatibles.

Éviter tout chauffage, l'accumulation de charges électrostatiques, les flammes et les surfaces chaudes.

Éviter le rejet dans l'environnement.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Gaz irritants et/ou toxiques.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë

Non applicable

11.2 Corrosion

Le matériau fondu entraîne des brûlures thermiques.

11.3 Sensibilisation

Non applicable

11.4 Mutagénicité

Non applicable

11.5 Cancérogénicité

Non applicable

11.6 Toxicité pour la reproduction

Non applicable

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible. Ce produit n'est pas biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de bioaccumulation attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Non disponible

12.6 Autres effets nocifs

Non disponible

SECTION 13 : Considérations concernant l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements environnementaux nationaux, provinciaux et locaux.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro ONU

Transport non dangereux.

14.2 Désignation officielle de transport ONU

Transport non dangereux.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classée matière dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Danger pour l'environnement

Non disponible

Non applicable

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur concernant le transport ou les mesures de transport

Transport non dangereux.

14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Non disponible

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange

Conformément à l'annexe I de la directive 67/548/CEE, à l'UE CLP 2008 et à la liste UE SVHC, le produit ne nécessite aucun étiquetage.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non effectué

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Indication de changement

La fiche de données de sécurité a été révisée et les données y figurant ont été passées en revue et disposées conformément aux exigences du règlement de la Commission (UE) n° 453/2010 (REACH), Annexe II

16.2 Abréviations et acronymes

1272/2008 CLP : Règlement sur la classification, l'étiquetage et le conditionnement.

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.

CLP : Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage ; règlement (CE) n° 1272/2008

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques.

DNEL : Dose dérivée sans effet

PNEC : Concentration prévisible sans effet

ISHL : Loi sur la sécurité industrielle et la santé

NIOSH : Institut national américain pour la santé et la sécurité au travail

NTP : Programme national de toxicologie des États-Unis

OSHA : Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

PBT : Substance persistante, bioaccumulative et toxique

vPvB : Très Persistant et très Bioaccumulatif

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (OMI)

IBC : Grand récipient pour vrac.

16.3 Références clés dans la littérature et sources de données

16.4 Procédure de classement

La classification de mélange a été dérivée basée sur la classification des composants individuels en conformité avec les règles énoncées dans le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

16.5 Conseil de formation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

16.6 Informations supplémentaires

La FDS est un outil de communication sur les risques et doit être utilisé pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les risques rapportés sont des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés par référence aux scénarios d'exposition. L'échelle

d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les mesures techniques courantes ou disponibles doivent être examinées.

Ces informations se basent sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire les produits aux fins des exigences en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement uniquement.

Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.